

## Cette année, la Croix-Rouge aura cent ans

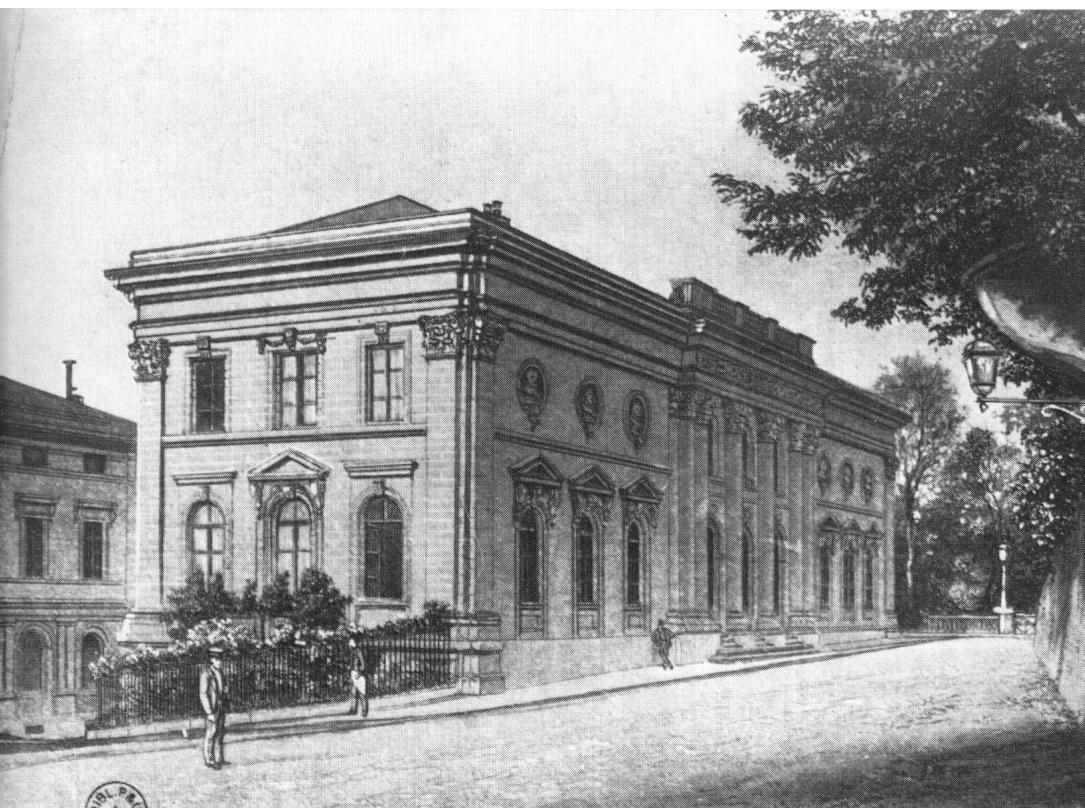
Le 24 juin 1859, la bataille de Solférino laisse sur le terrain 30 à 40.000 blessés sans soins, livrés à la chaleur, aux pillards et aux oiseaux de proie. Henry Dunant, témoin accidentel de ce désastre, bouleversé par les souffrances et scandalisé par l'insuffisance des services sanitaires, improvise, avec l'aide des femmes du pays, une action de secours.

En 1862, après avoir été torturé pendant trois ans par l'évolution de ces lendemains de bataille, Henry Dunant publie le livre *Un Souvenir de Solférino*. Ce livre a un retentissement considérable. La Société genevoise d'Utilité Publique met à l'étude les suggestions émises par l'auteur à la fin de son livre : Ne pourrait-on, dès le temps de paix, constituer des sociétés de secours volontaires ? Les Gouvernements ne pourraient-ils conclure un traité international qui donnerait une base à l'action de ces sociétés ?

Le 17 février 1863, les quatre commissaires chargés de cette étude, le général Dufour, Gustave Moynier, les Drs Appia et Maunoir, donnent une première suite pratique à ces suggestions en se constituant, avec Henry Dunant lui-même, en Comité International Permanent de Secours aux Blessés Militaires, qui prendra par la suite le nom de Comité international de la Croix-Rouge. Du 26 au 29 octobre de la même année 1863, et à l'invitation de ce petit comité, une conférence internationale se réunit à Genève<sup>1</sup>. Elle prend une série de résolutions dont la première décide la création, dans chaque pays, d'un comité destiné à concourir, en cas de guerre, au Service de santé des armées, et dont la huitième crée le brassard blanc à croix rouge. En outre, cette conférence émet des vœux

---

<sup>1</sup> *Hors-texte*,



*C'est à Genève, dans un édifice appelé l'Athénée, que le Comité des Cinq accueillit, en octobre 1863, les représentants de seize pays européens.*



*C'est dans cette salle de l'Athénée que fut créée, il y a un siècle, l'œuvre de la Croix-Rouge.*

Photo Boissonnas, Genève

qui font l'objet, l'année suivante, de la première Convention de Genève.

Cette conférence de 1863 constitue l'acte de naissance de la Croix-Rouge internationale.

De ce mouvement, modeste et limité à l'origine, est sorti une des plus grandes institutions universelles qui soient. Au cours du siècle passé, la plupart des Etats du monde ont successivement adhéré aux Conventions de Genève et possèdent une société nationale de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge ou du Lion-et-Soleil Rouge. D'autre part, limitée au début aux seuls militaires blessés et malades, la Croix-Rouge a étendu sa sollicitude et sa protection conventionnelle aux autres victimes de la guerre (prisonniers de guerre, internés civils, populations civiles) ; les Sociétés nationales ont poursuivi leurs activités en temps de paix, en faveur des victimes des catastrophes naturelles, des épidémies, du manque l'hygiène, qui frappent l'humanité aussi aveuglément que la guerre. Il n'est pas un secteur de la souffrance humaine où la Croix-Rouge ne puisse intervenir, soit comme auxiliaire des pouvoirs publics, soit même comme pionnier.

Le monde entier s'apprête donc, cette année, à commémorer la fondation de la Croix-Rouge. Mais il convenait que cet événement soit célébré d'une façon toute particulière dans le pays et dans la ville qui l'ont vu naître. Dès 1958, une réunion composée de représentants des trois institutions internationales de la Croix-Rouge ayant leur siège en Suisse — le Comité international de la Croix-Rouge, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la Croix-Rouge suisse — ainsi que des représentants des Autorités fédérales, du canton et de la ville de Genève, décidait la création d'une commission spéciale, la « Commission du Centenaire de la Croix-Rouge en Suisse ».

Cette Commission a élaboré un programme dont on verra plus tard les grandes lignes. Mais elle a d'abord fixé l'esprit général dans quelles les cérémonies du Centenaire devraient être conçues. Elles doivent revêtir une solennité digne de l'idée qu'elles commémorent, mais assez attrayantes pour que le public y prenne part, et pour que elles répondent à l'attente des milliers de serviteurs de la Croix-Rouge qui, de tous les pays du monde, viendront à Genève comme à source de la Croix-Rouge. Cependant, il s'agit d'éviter toutes

manifestations frivoles ou inutiles. Même pour un Centenaire, la Croix-Rouge ne doit pas être prétexte à des banquets. Ceux qui lui donnent leur obole ne doivent pas pouvoir penser que celle-ci sera dilapidée. Enfin, ces manifestations doivent avoir un caractère éducatif, faire mieux comprendre la signification et l'œuvre de la Croix-Rouge et y amener des adhérents toujours plus nombreux.

La Croix-Rouge doit, en 1963, retrouver l'état d'esprit d'Henry Dunant, dans son livre. S'il décrit abondamment son activité et celle des femmes de Solférino en faveur des blessés, ce n'est jamais pour s'en vanter ou pour s'attirer des compliments. C'est pour montrer l'étendue du désastre, pour rendre sensibles au lecteur les souffrances inutiles de la guerre. Il raconte ce que quelques personnes de bonne volonté ont pu accomplir, pour mieux se lamenter sur tout ce qui n'a pu être fait. Et il cherche, en conclusion, les moyens propres, dans l'avenir, à rendre les secours plus prompts, plus larges, plus organisés et donc plus efficaces.

C'est dans les mêmes sentiments que la Croix-Rouge doit contempler son premier siècle d'activité. Le développement gigantesque de ce mouvement mérite d'être souligné, mais il ne doit pas être prétexte à une vaine gloire. On doit puiser dans l'histoire de ce développement la preuve de l'utilité de la Croix-Rouge, de la valeur des dévouements individuels dont elle est la somme. Après avoir constaté, qu'à l'heure présente, l'esprit qui l'anime et les activités qu'elle exerce sont plus nécessaires que jamais, il faut, à la lumière de l'expérience du passé, acquérir la certitude que l'on pourra faire encore mieux dans l'avenir et en rechercher les moyens.

En d'autres termes, les cérémonies du Centenaire doivent être moins la conclusion d'un siècle glorieux qu'un nouveau départ, pour des années plus fécondes encore. C'est dans le même esprit qu'auront lieu, dans de nombreux pays, les fêtes organisées par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion-et-Soleil Rouge, comme un signe de fidélité à notre idéal commun et pour en marquer l'universalité.

#### FRÉDÉRIC SIORDET

Vice-Président du Comité international  
de la Croix-Rouge  
Président de la Commission du Centenaire  
de la Croix-Rouge en Suisse